

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU
DU 5 DECEMBRE 2013**

VOLET EMPLOIS DU PLF 2014

Fiche n°1 : Les lignes directrices du volet emplois du PLF 2014

Fiche n°2 : L'économie générale

Fiche n°3 : La méthode d'allocation des emplois

Fiche n°4 : L'évolution globale des emplois par direction

Fiche n°5 : Les emplois d'huissiers des finances publiques

CTR EMPLOIS PLF 2014

FICHE 1 :

LES LIGNES DIRECTRICES DU VOLET EMPLOIS DU PLF 2014

L'exercice de déclinaison des évolutions d'emplois de la DGFIP présente, pour 2014, **5 caractéristiques principales :**

1 – La poursuite de la diminution du volume des suppressions d'emplois

La loi de finances pour 2014 prévoit 1 988 suppressions d'emplois pour la DGFIP. Il s'agit d'un volume inférieur à celui de 2013 (2 023) et très en retrait au regard des exercices précédents : - 18,5 % par rapport à 2012 (- 2 438 ETP) et - 25 % par rapport à 2011 (- 2 667 ETP).

Corrigé du solde des transferts entre programmes (-14 ETP), ce sont au total 2 002 suppressions nettes d'emplois qu'il faut répartir entre les services (2 062 en 2013).

L'effort reste exigeant, mais de moindre ampleur que celui demandé les années passées.

2 – La volonté de préserver les unités opérationnelles en contact avec les usagers

Elle est caractérisée par deux orientations :

- Une participation accrue des services centraux :

Comme en 2013, la volonté de limiter autant que faire se peut l'effort demandé aux directions territoriales a conduit à retenir pour les services centraux un quantum de suppressions d'emplois en proportion plus important que celui des autres services.

Dans le même esprit de solidarité et d'exemplarité, les Délégations du Directeur général contribuent à nouveau aux suppressions d'emplois.

- Un effort particulier demandé aux services de direction des DDFIP/DRFiP et aux services qui ne font pas d'accueil physique d'usagers :

Ces services devront porter, collectivement et en moyenne, 30 % des suppressions des départements.

3 – Une participation accrue des cadres à l'effort collectif pour limiter la pression portant sur les emplois de catégorie C

Au cours des précédents exercices, les réductions d'emplois ont porté majoritairement sur les emplois des catégories B et C. Des inflexions ont été engagées en 2013 pour réduire l'effort supporté par la catégorie C, en positionnant davantage de suppressions sur la catégorie A et en réduisant le volume d'emplois de cadres supérieurs.

Ces évolutions sont amplifiées en 2014 :

- les suppressions nettes d'emplois de cadres supérieurs sont de 125 ETP (contre 37 en 2013). Elles portent sur toutes les catégories d'emplois (AGFiP, AFIP, AFIPA, IP, Idiv) ;
- la catégorie A connaît une évolution nette négative de 315 ETP ;
- ceci permet de contenir l'évolution nette négative de la catégorie C à - 1 000 ETP, contre - 1 960 ETP en 2013 et - 3 165 ETP en 2012.

4 – La traduction en emplois des priorités gouvernementales fixées en matière de lutte contre la fraude fiscale

Ceci se caractérise par :

- l'implantation de 50 emplois supplémentaires de vérificateurs décidée par le Ministre ;
- le redéploiement de 57 emplois de vérificateurs prélevés sur les directions départementales pour renforcer les DIRCOFI.

5 – Des évolutions de méthode pour revoir le périmètre des fléchages, mieux prendre en compte la charge de travail, valoriser l'accueil, et faciliter l'allocation objectivée des moyens

La méthode MAGERFiP est actualisée dans le prolongement des travaux de 2013, avec notamment :

- la limitation des fléchages aux seules opérations liées à des réorganisations de missions emportant des transferts de charges. Ceci conduit en particulier à ne pas reprendre d'emplois à raison des progrès réalisés en matière de dématérialisation ;
- une dotation charges cible ("base zéro") qui permet une meilleure adéquation entre les emplois alloués aux directions et leur charge de travail. Les corrections - positives et négatives - sont lissées sur plusieurs années. Pour le PLF 2014, elles portent sur environ 350 ETP ;
- une dotation accueil de 300 ETP (150 en PLF 2013) qui bénéficie à toutes les directions.

Par ailleurs, des informations complémentaires sont apportées aux directions pour leur permettre de mieux comprendre les résultats de MAGERFiP.

Enfin, l'aide à la déclinaison infra-départementale des mouvements d'emplois est facilitée par la mise à disposition d'un nouvel outil, le module opérationnel d'APERFiP.

CTR EMPLOIS PLF 2014

FICHE 2 :

L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU VOLET EMPLOIS DU PLF 2014

Le plafond d'emplois autorisé de la DGFIP connaît une double évolution, numérique et catégorielle, qui se présente comme indiqué ci-après.

I / L'évolution numérique

Le volet emplois du PLF 2014 conduit à enregistrer les opérations suivantes :

1	PLF	Suppressions PLF	-2 038
		Renfort vérificateurs	50
		<i>Solde PLF</i>	-1 988
2	Transferts entre programme	Transferts entrants	28
		Transferts sortants	-42
		<i>Solde transferts</i>	-14
1 + 2 =	Evolution d'emplois à décliner		-2 002

Deux typologies de mouvements expliquent donc l'évolution globale des emplois :

A / Les évolutions du projet de loi de finances (PLF)

Il s'agit du volume de suppressions décidées en loi de finances.

La diminution du rythme des suppressions d'emplois engagée en 2013 se poursuit en PLF 2014.

PLF 2009	PLF 2010	PLF 2011	PLF 2012	PLF 2013	PLF 2014
-2340	-2565	-2 667	-2 438	-2 023	-1 988

Ceci intègre la traduction de la décision du Ministre de renforcer la DGFIP à hauteur de 50 vérificateurs.

B / Les transferts entre programmes

Les transferts entre programmes budgétaires portent sur deux types d'opérations :

- des modifications de périmètres des missions qui entraînent le transfert des moyens associés ;
- la participation à la dotation en emplois de services créés ou renforcés.

En PLF 2014, des transferts entrants et sortants sont enregistrés pour le programme 156 :

		ETP
TRANSFERTS SORTANTS	Rétrocessions CSP CHORUS	-36
	Contribution renforcement Défenseur des droits	-6
	TOTAL	-42
TRANSFERTS ENTRANTS	SFACT Education nationale	2
	SFACT Intérieur	24
	SFACT Ecologie	2
	TOTAL	28
SOLDE TRANSFERTS		-14

Le solde négatif des transferts (-14) majore donc le volume des suppressions du PLF (- 1 988), portant le total à ventiler à - 2 002 ETP (- 2 062 en 2013).

II / L'évolution catégorielle

La déformation de la structure catégorielle des emplois de la DGFIP pour 2014 se présente ainsi:

		A+	A	B	C	TOTAL	
Directions départementales		- 106	-370	- 484	- 840	- 1 800	
Directions nationales et spécialisées		- 4	+ 91	- 27	- 144	- 84	
Services centraux et assimilés *		- 15	- 36	- 51	- 16	- 118	
TOTAL		- 125	- 315	- 562	- 1 000	- 2 002	
% évolution nette / total des ETP de la catégorie	PLF 2014	- 1,3 %	- 1,5 %	- 1,3 %	- 2,8 %	- 1,8 %	
	<i>Pour mémoire</i>	PLF 2013	- 0,4 %	- 0,2 %	- 0,2 %	- 4,8 %	- 1,8 %
		PLF 2012	0 %	1,3 %	1,1 %	- 7,5 %	- 2,1 %

* Services centraux, SRE, DDG, CBCM. Ventilation catégorielle prévisionnelle

Ces données appellent les remarques suivantes :

- toutes les catégories d'emplois connaissent une évolution nette négative ;
- le volume d'emplois de cadres supérieurs poursuit sa diminution, pour atteindre des proportions proches de celles des autres catégories. Toutes les catégories de A+ sont concernées, d'AGFiP à Inspecteur divisionnaire ;
- il en est de même de la catégorie A ;
- la diminution nette de la catégorie C est contenue aux seules promotions de C en B, soit - 1 000 ETP, alors qu'elle était de - 1 960 en 2013 et supérieure à 3 000 en 2012.

La répartition par direction de l'évolution catégorielle des emplois s'est opérée, en lien avec le Service des ressources humaines, afin notamment de permettre une meilleure fluidité des mouvements de mutation.

Dans ce cadre, des rééquilibrages entre emplois de catégories B et C ont été effectués pour rapprocher la répartition des emplois par catégorie dans chaque département de la réalité de la répartition des effectifs présents.

Compte tenu de la situation existante des surnombres et des vacances départementales par catégorie, ces rééquilibrages doivent permettre :

- dans les départements de province - et en particulier des interrégions Sud Ouest, Ouest et Nord - de favoriser la fluidité des mouvements sur ces catégories et de faciliter les possibilités d'affectation dans leur département d'origine des agents C promus B par liste d'aptitude ou concours interne spécial en 2014 ;
- dans les départements franciliens, de favoriser l'affectation d'agents de catégorie C et de limiter ainsi les vacances d'emplois.

Sans remettre en cause l'équilibre national concernant l'évolution catégorielle des emplois, ces rééquilibrages peuvent conduire, dans les départements provinciaux concernés, à des évolutions atypiques par rapport à l'évolution nationale. Ceci se caractérise notamment par un volume plus important de suppressions nettes d'emplois de catégorie C. L'évolution inverse est globalement constatée en Ile de France.

CTR EMPLOIS PLF 2014

FICHE 3 :

LA MÉTHODE D'ALLOCATION DES EMPLOIS

Les évolutions numérique et catégorielle des emplois de la DGFIP sont déclinées dans toutes les directions, qu'il s'agisse des services centraux, des directions spécialisées ou des directions territoriales.

I / Les évolutions d'emplois dans les services centraux et les directions spécialisées

Les évolutions de la dotation en emplois de chaque service ou direction reposent sur des principes communs de solidarité et de proportionnalité.

Toutes les structures de la DGFIP, qu'elles entrent directement dans le champ de la méthode MAGERFIP (directions territoriales) ou pas (hors réseau) contribuent aux suppressions d'emplois en rapport avec leur capacité. Il est également tenu compte de la nature, de l'évolution et des enjeux des missions exercées ainsi que des prélèvements antérieurs.

C'est à partir de ces critères que sont déterminées les évolutions d'emplois pour chaque direction spécialisée et service de centrale.

Pour 2014, comme en 2013, il a été décidé que les services de la direction générale participeraient aux suppressions d'emplois dans une proportion plus importante que celle des autres directions. Le même principe s'applique aux délégations du Directeur général.

Cet effort supplémentaire demandé aux services centraux permet d'alléger à due concurrence celui des directions territoriales.

Pour les directions nationales et spécialisées les contributions sont déterminées par référence au taux d'effort, modulé pour prendre en compte des enjeux ou sujétions particulières.

II / Les évolutions d'emplois dans les directions territoriales : MAGERFiP

La méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (MAGERFiP) est utilisée pour décliner les évolutions d'emplois des directions territoriales.

Des aménagements y ont été apportés de manière à mieux prendre en compte l'accueil et valoriser davantage la dimension « charge ».

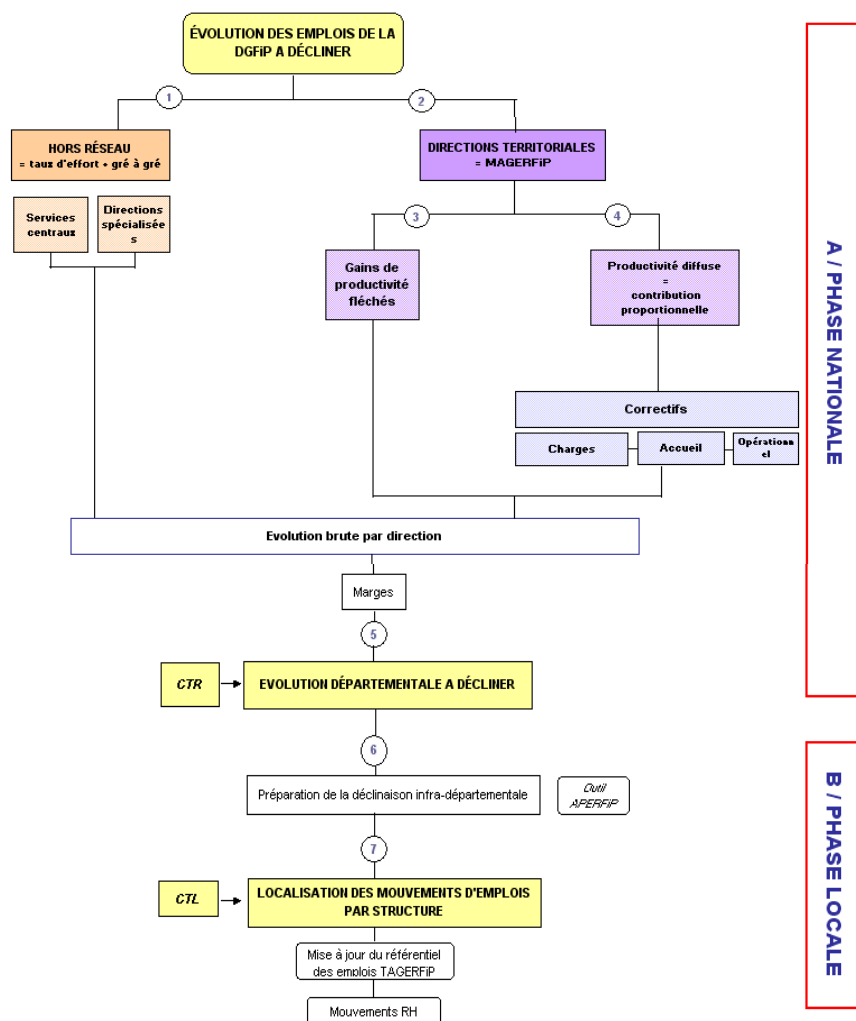
A/ La méthode et ses évolutions

Un groupe de travail composé de représentants des directions territoriales et des délégations s'est réuni au premier semestre 2013 pour actualiser la méthode dans le prolongement des évolutions engagées au titre du précédent PLF.

Ses travaux ont principalement porté sur les axes suivants :

- Meilleure prise en compte de la charge de travail dans l'allocation des emplois des directions ;
- Valorisation renforcée de l'accueil dans la méthode ;
- Amélioration de la lisibilité des résultats ;
- Elaboration d'un outil d'aide à la déclinaison infra-départementale des emplois.

Schématiquement, MAGERFiP se présente ainsi :



B / Les renforts et redéploiements

Des renforts en emplois sont réalisés au bénéfice de certains services ou missions. Par ailleurs, des redéploiements d'emplois sont opérés entre directions.

Il s'agit d'accompagner les évolutions organisationnelles d'exercice de ces missions et/ou des transferts d'activité.

Près de 290 ETP sont ainsi concernés par ces opérations, qui correspondent à plusieurs typologies :

1 - Le renforcement du contrôle fiscal

Deux types de mouvements sont enregistrés pour traduire, en emplois, les orientations de renforcement de lutte contre la fraude fiscale :

- Le renfort de 50 vérificateurs décidé par le Ministre. Il bénéficie aux trois directions nationales chargées du contrôle fiscal, à trois DIRCOFI et à une direction francilienne ;
- Les redéploiements d'emplois de vérificateurs. Ils consistent à prélever 57 ETP de catégorie A dans les directions territoriales, pour renforcer les DIRCOFI et les BVCI.

2 - La dotation des centres de services bancaires

129 ETP sont alloués aux cinq centres de services bancaires créés en 2014 pour traiter les activités de *middle / back office* de tenue des comptes des clientèles de la Caisse des dépôts.

3 - Les modifications de périmètre de la dépense de l'Etat

Elles se traduisent par :

- Des transferts entrants, à hauteur de 28 ETP au titre de l'élargissement de périmètre des services facturiers (Intérieur, Education nationale, Culture) ;
- Des redéploiements d'emplois entre directions au titre des transferts de charge (regroupements d'assignations).

4 - Le renfort de Mayotte

15 ETP sont alloués à Mayotte pour accompagner la départementalisation et la reprise, par les services de la DGFIP, d'activités qui relevaient de la collectivité territoriale.

5 - Enfin, 2 ETP sont transférés de la DRFiP de la Réunion à l'ENFiP (mise en place d'un CIF), 2 ETP migrent de la DNiD vers le Service France Domaine, et 2 ETP passent de la BNE-PF à Risques et Audit.

C / Les gains de productivité fléchés

Pour 2014, il a été décidé de limiter les fléchages aux seules opérations liées à des réorganisations de missions emportant des transferts de charges.

En effet, il est apparu nécessaire d'inscrire la problématique de l'identification et de la quantification des gains de productivité fléchés en cohérence avec l'ambition forte portée par la DGFIP en matière de numérisation.

Aussi, aucun fléchage n'est positionné au titre des processus liés à la dématérialisation des paiements dans le secteur public local, TéléIR et TéléTVA, et ce alors même que la reconduction des méthodes antérieures aurait permis d'y rattacher respectivement 190, 50 et 145 fléchages.

Les gains fléchés retenus pour le PLF 2014 sont donc limités à :

Process	ETP
CSP CHORUS	-65
SFACT	-29
Centre de traitement des chèques	-41
Centres de services bancaires	-121
Divers	-22
TOTAL	-278

D / La contribution proportionnelle

La contribution s'applique aux emplois implantés minorés, pour les directions concernées, des emplois consacrés aux métiers supra-départementaux. Par ailleurs, une franchise de base est appliquée à l'assiette de la contribution afin de tenir compte des charges fixes des directions. Elle est déterminée de manière dégressive par rapport à la population de chaque département.

E / Les correctifs

Le volume de suppressions issu des phases précédentes fait l'objet de corrections, pour chaque département, à la hausse ou à la baisse, qui permettent d'appréhender les évolutions des métiers et de leurs conditions d'exercice.

Ces correctifs sont de 3 ordres :

1) la dotation cible charges

Elle constitue une nouveauté de la méthode pour le PLF 2014.

Elle remplace l'ancien correctif charges, avec en particulier l'abandon de la correction fondée sur l'efficience.

La dotation a pour objet de prendre en compte la dimension « charge de travail » dans la détermination du volume d'emplois alloué aux départements.

Il s'agit de s'assurer que pour les principaux métiers la dotation actuelle en emplois des directions est appropriée au regard de la charge et, si tel n'est pas le cas, d'opérer les corrections nécessaires.

En pratique, pour chaque métier entrant dans le champ du correctif, une dotation cible en emplois est déterminée sur la base du produit entre le pourcentage de la "charge" nationale dévolue au département et les effectifs mobilisés sur le métier au niveau national. La "charge" est caractérisée par plusieurs critères pour chaque métier.

La correction en emplois est arrêtée par application d'un pourcentage de la différence entre les effectifs mobilisés dans le département et ceux de la dotation cible. La correction est redistributive : le total des corrections négatives est égal au total des corrections positives. Au total, ce sont 350 ETP qui sont ainsi redistribués.

2) La dotation accueil

Introduite dans MAGERFiP en 2013, la dotation a pour objet d'intégrer le métier de l'accueil dans le volume d'emplois alloué à chaque direction. Il s'agit d'une dotation, financée par précompte sur la contribution proportionnelle.

La dotation ne joue que positivement. Elle bénéficie à tous les départements. En 2014, la dotation accueil double pour passer à 300 ETP.

La manière de répartir la dotation a été enrichie en 2014, à raison du postulat qu'il existe globalement une corrélation entre les difficultés liées à l'accueil (qu'il s'agit ici de valoriser au travers de la correction) et les difficultés sociales et sociétales des populations entrant en contact avec les services. Deux séries de critères portant sur les revenus et la pauvreté d'une part et sur les territoires et structures d'autre part sont utilisés pour opérer la répartition.

3) Le correctif opérationnel

Le correctif a pour objet de faciliter la traduction des évolutions d'emplois résultant des étapes précédentes de la méthode.

Il n'est plus fondé que sur la seule historicité des suppressions, qui consiste à s'assurer que le volume des suppressions évolue de manière relativement cohérente d'une année sur l'autre, donnant ainsi une certaine visibilité aux Directeurs locaux.

La correction ainsi opérée est redistributive.

Le correctif opérationnel est donc limité, dans son ampleur comme en nombre de directions concernées. L'introduction dans MAGERFiP d'un correctif dotation charges cible doit conduire à la disparition progressive et naturelle de ce correctif opérationnel.

Le tableau ci-après présente pour chaque direction territoriale les résultats de MAGERFiP pour le PLF 2014.

DÉPARTEMENT		Gains de productivité fléchés	Renforts & redéploiements	Contribution proportionnelle	Correctif dotation cible charges	Dotation accueil	Correctif opérationnel	TOTAL
01	AIN	-3	-1	-14	3,6	1,8		-12,6
02	AISNE	-2	-1	-14,5	-4	2,6		-18,9
03	ALLIER	-1	-1	-10	-2,2	1,5		-12,7
04	ALPES HTE PROVENCE	-1		-5	-2	0,7		-7,3
05	HAUTES ALPES	-0,5		-5	-6,6	0,6	2	-9,5
06	ALPES MARITIMES	-1		-48,5	-1,6	4,5		-46,6
07	ARDECHE	-1		-8	1,9	1		-6,1
08	ARDENNES	-1	-1	-7	-1,1	1,9		-8,2
09	ARIEGE	-1		-4,5	-5,1	0,6	2	-8
10	AUBE	-1	-1	-7,5	-2,4	1,8		-10,1
11	AUDE	-0,5		-10,5	-8,8	1,4		-18,4
12	AVEYRON	-1,5	-1	-8	-2,2	1		-11,7
13	BOUCHES DU RHONE	-5,5	5	-64,5	30,3	16,4	-8	-26,3
14	CALVADOS	-4,5	-1	-19	-0,9	2,4		-23
15	CANTAL	-1	-1	-4	-2,2	0,6		-7,6
16	CHARENTE	-1	27	-9,5	-8,4	1,4		9,5
17	CHARENTE MARITIME	-3,5		-20,5	-13	2,3	6	-28,7
18	CHER	-1,5	-1	-8,5	-2,6	1,4		-12,2
19	CORREZE	-1	-1	-7	-7,5	0,8	3	-12,7
21	COTE D'OR	-4	-2	-16,5	-6,7	1,6	2	-25,6
22	COTES D'ARMOR	-2	-1	-17,5	-4,2	1,7		-23
23	CREUSE	-1		-4	-7,8	0,5	4	-8,3
24	DORDOGNE	-2	-1	-12,5	-11,5	1,2	2	-23,8
25	DOUBS	-5,5	1	-14	-9,8	3	3	-22,3
26	DROME	-2,5		-13,5	-3,8	2,1		-17,7
27	EURE	-3		-14,5	-0,4	2,7		-15,2
28	EURE ET LOIR	-2,5	-2	-11	-3,3	2,5		-16,3
29	FINISTERE	-4	-2	-24,5	-3,9	2,3		-32,1
2A	CORSE DU SUD	-0,5		-5	-4,7	0,7		-9,5
2B	HAUTE CORSE	-1		-4,5	-4,4	0,8		-9,1
30	GARD	-0,5		-19	0,9	4,2		-14,4
31	HAUTE GARONNE	-4	-1	-40	21,9	4,3		-18,8
32	GERS	-1		-5,5	-7,1	0,7	2	-10,9
33	GIRONDE	-6,5	4	-49	6,3	4,9		-40,3
34	HERAULT	-3	-1	-35,5	11,3	5	-4	-27,2
35	ILLE ET VILAINE	-5		-32,5	3,6	3		-30,9
36	INDRE	-1	-1	-6,5	-5,3	1,1		-12,7
37	INDRE ET LOIRE	-3		-14,5	-2,8	2,1		-18,2
38	ISERE	-0,5		-41	11,9	4,2		-25,4

DÉPARTEMENT		Gains de productivité fléchés	Renforts & redéploiements	Contribution proportionnelle	Correctif dotation cible charges	Dotation accueil	Correctif opérationnel	TOTAL
39	JURA	-1,5	-1	-7,5	-7,4	1,1	2	-14,3
40	LANDES	-2		-11,5	2,2	1,2		-10,1
41	LOIR ET CHER	-1,5		-8,5	-6,1	1,8	2	-12,3
42	LOIRE	-3,5	-1	-19	-0,5	2,6		-21,4
43	HAUTE LOIRE	-1	-1	-6	-4,6	0,9		-11,7
44	LOIRE ATLANTIQUE	-6,5	-2	-39	19,9	4,1		-23,5
45	LOIRET	-6	2	-17,5	-8	2,3	3	-24,2
46	LOT			-5	-6,7	0,7	3	-8
47	LOT ET GARONNE	-1,5	-1	-8,5	-8,4	1,2		-18,2
48	LOZERE	-0,5		-3	-5,9	0,3	2	-7,1
49	MAINE ET LOIRE	-0,5	-2	-19,5	5,3	2,8		-13,9
50	MANCHE	-2,5	-1	-13,5	-0,3	1,8		-15,5
51	MARNE	-5,5		-17	-7,1	2,9	2	-24,7
52	HAUTE MARNE	-0,5	-1	-5,5	-7,2	1,1	2	-11,1
53	MAYENNE	-1,5	-1	-7,5	-4,4	1		-13,4
54	MEURTHE MOSELLE	-0,5	-2	-18,5	1,2	3		-16,8
55	MEUSE	-1	-1	-5,5	-8,4	0,8	3	-12,1
56	MORBIHAN	-0,5	-2	-20,5	-4,4	2,3		-25,1
57	MOSELLE	-9	24	-31	6,5	4,9	-3	-7,6
58	NIEVRE	-1	-1	-6,5	-9,9	1,2	2	-15,2
59	NORD	-11		-77	13,7	16,5	-6	-63,8
60	OISE	-7,5		-20,5	-11,4	4,1	5	-30,3
61	ORNE	-1,5	-1	-7,5	-4,3	1,4		-12,9
62	PAS DE CALAIS	-0,5	-1	-39	-1,8	7,2		-35,1
63	PUY DE DOME	-6,5	1	-18	-5,9	2,3	2	-25,1
64	PYR. ATLANTIQUES	-0,5		-18,5	-3,4	2,3	2	-18,1
65	HAUTES PYRENEES	-1		-6,5	-7,6	0,9	2	-12,2
66	PYR. ORIENTALES	-2,5		-13,5	-0,9	2,4		-14,5
67	BAS RHIN	-4	2	-35	16,1	5,1	-8	-23,8
68	HAUT RHIN	-4		-19,5	-9,4	3,3		-29,6
69	RHONE	-6,5	5	-59	35,3	9,5	-10	-25,7
70	HAUTE SAONE	-1	-1	-6	-5,3	1,1		-12,2
71	SAONE ET LOIRE	-1	29	-15,5	-5,9	2		8,6
72	SARTHE	-2,5	-1	-13		2,6		-13,9
73	SAVOIE	-3	-1	-16	8,5	1,5		-10
74	HAUTE SAVOIE	-2,5	-2	-23	10,8	1,9		-14,8
75	PARIS	-10,5	2	-154,5	-22	8	23	-154
76	SEINE MARITIME	-8,5	31	-40	-9,8	6,3	4	-17
77	SEINE ET MARNE	-3,5		-40	-0,5	4,7		-39,3
78	YVELINES	-4,5	13	-46,5	25,1	5,7	-7	-14,2
79	DEUX SEVRES	-8	-1	-10	2	1,4		-15,6
80	SOMME	-4	1	-16	-1,3	3,2		-17,1
81	TARN	-0,5	-1	-10	-4,3	1,5	2	-12,3

DÉPARTEMENT		Gains de productivité fléchés	Renforts & redéploiements	Contribution proportionnelle	Correctif dotation cible charges	Dotation accueil	Correctif opérationnel	TOTAL
82	TARN ET GARONNE	-1		-5,5	-5,4	0,8		-11,1
83	VAR	-4,5		-38	10	4,2	-3	-31,3
84	VAUCLUSE	-0,5	-2	-15	3,4	2,8	-2	-13,3
85	VENDEE	-2,5	-1	-17	3,2	1,5		-15,8
86	VIENNE	-5,5		-12	4,3	1,6		-11,6
87	HAUTE VIENNE	-5,5	-1	-10	1,4	1,9		-13,2
88	VOSGES	-7	-1	-10,5	-6,5	1,7	2	-21,3
89	YONNE	-0,5	-1	-9,5	-3,6	1,6		-13
90	TERR. DE BELFORT	-0,5	-1	-3	-1,6	0,9		-5,2
91	ESSONNE	-3		-37	2,7	6,1		-31,2
92	HTS DE SEINE	-3,5	4	-65	34,4	6,1	-8	-32
93	SEINE SAINT DENIS	-3,5		-52	9,3	15	-6	-37,2
94	VAL DE MARNE	-10	2	-43,5	10,3	6	-3	-38,2
95	VAL D'OISE	-4		-35	8,8	8,9	-5	-26,3
971	GUADELOUPE			-12	0,2	2,5		-9,3
972	MARTINIQUE			-11,5	-5,7	2,2		-15
973	GUYANE			-2	2,8	1,9	-3	-0,3
974	REUNION		-2	-15	23,1	8,1	-13	1,2

CTR EMPLOIS PLF 2014

FICHE 4 :
L'ÉVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS PAR DIRECTION

Les tableaux ci-après présentent l'évolution globale des emplois correspondant à l'ensemble des mouvements d'emplois du PLF.

I / VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES

DÉPARTEMENT	CATÉGORIES										EVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS	
	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	C		
01	AIN				-1				-3	-2	-7	-13
02	AISNE						-1		-4		-14	-19
03	ALLIER						-1		-3	-4	-5	-13
04	ALPES HTE PROVENCE								-1		-5	-6
05	HAUTES ALPES			-1	1				-1	-1	-7	-9
06	ALPES MARITIMES				-1	-1			-7	-17	-18	-44
07	ARDECHE						-1		-1		-4	-6
08	ARDENNES								-2	-2	-4	-8
09	ARIEGE								-1	-1	-5	-7
10	AUBE						-1		-3	-2	-4	-10
11	AUDE				-1				-2		-13	-16
12	AVEYRON						-1		-3		-7	-11
13	BOUCHES DU RHONE	-1	1		-1	-1	-1		-5	-12	-6	-26
14	CALVADOS						-2	1	-5	5	-21	-22
15	CANTAL								-2		-5	-7
16	CHARENTE						1		-2	9	3	11
17	CHARENTE MARITIME					-1	-2		-6	-8	-12	-29
18	CHER						-1		-3	-2	-5	-11
19	CORREZE								-3	-2	-5	-10
21	COTE D'OR	-1	1	-1					-6	-6	-12	-25
22	COTES D'ARMOR		-1	1			-1		-4	-1	-17	-23
23	CREUSE						-1		-1		-4	-6
24	DORDOGNE								-3	-3	-15	-21
25	DOUBS						-1		-4	-5	-11	-21
26	DROME				-1				-2	-2	-11	-16
27	EURE					-1			-2	1	-12	-14
28	EURE ET LOIR								-4	-3	-8	-15
29	FINISTERE				-1		-1		-6	14	-35	-29

DIRECTION		CATÉGORIES									EVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS	
		AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B		C
2A	CORSE DU SUD					-1			-2	-2	-4	-9
2B	HAUTE CORSE						-1		-1	-2	-4	-8
30	GARD					-1			-3	-2	-8	-14
31	HAUTE GARONNE			-1		-1	-1	1	-4	-7	-5	-18
32	GERS				-1				-1	-3	-5	-10
33	GIRONDE				-2	-1	-1	1	-6	-8	-23	-40
34	HERAULT				-1	-1	-1	1	-5	-5	-15	-27
35	ILLE ET VILAINE					-1	-1		-5		-21	-28
36	INDRE						-1		-3	-2	-6	-12
37	INDRE ET LOIRE							-2	-2	-1	-12	-17
38	ISERE							-2	1	-4	-8	-25
39	JURA						-1		-3	-3	-5	-12
40	LANDES						-1		-2	7	-14	-10
41	LOIR ET CHER								-2	-4	-5	-11
42	LOIRE						-1		-4	-6	-9	-20
43	HAUTE LOIRE						-1		-3	-2	-5	-11
44	LOIRE ATLANTIQUE				-1				-5	3	-21	-24
45	LOIRET						-1		-5	-3	-15	-24
46	LOT									-3	-4	-7
47	LOT ET GARONNE								-3	-5	-6	-14
48	LOZERE								-1	-2	-2	-5
49	MAINE ET LOIRE				-1				-4	6	-15	-14
50	MANCHE								-3		-13	-16
51	MARNE				-1		-1		-5	-7	-10	-24
52	HAUTE MARNE			-1	1				-3	-4	-2	-9
53	MAYENNE			-1	1		-1		-3	1	-7	-10
54	MEURTHE MOSELLE		-1	1		-1			-4	-2	-10	-17
55	MEUSE								-3	-3	-4	-10
56	MORBIHAN		-1	1	-1		-1		-4	1	-19	-24
57	MOSELLE							1	-3	-1	-5	-8
58	NIEVRE						-1		-3		-8	-12
59	NORD				-1	-1			-9	5	-58	-64
60	OISE		-1	1			-1		-4	-10	-10	-25
61	ORNE						-1		-3	2	-10	-12
62	PAS DE CALAIS						-1		-5	20	-49	-35
63	PUY DE DOME						-1		-5	-5	-14	-25
64	PYR. ATLANTIQUES		-1	1		-1	-1		-2	3	-17	-18
65	HAUTES PYRENEES								-2	-4	-5	-11
66	PYR. ORIENTALES				-1		-1		-2	-1	-10	-15
67	BAS RHIN	-1	1	1		-1	-1	1	-4	-4	-16	-24
68	HAUT RHIN						-1		-4	-7	-16	-28
69	RHONE				-1	-1			-6	-10	-8	-26
70	HAUTE SAONE								-3	-3	-5	-11
71	SAONE ET LOIRE								-2	9	4	11
72	SARTHE								-3	-1	-10	-14
73	SAVOIE						-1		-2	-5	-2	-10
74	HAUTE SAVOIE		-1	1	-1		-1		-5	-4	-4	-15
75	PARIS		-1	-2	-2	-1	-1	-1	-47	-93	-6	-154

DIRECTION		CATÉGORIES									EVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS	
		AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B		C
76	SEINE MARITIME								-4	4	-15	-15
77	SEINE ET MARNE				-1		-2	1	-5	-7	-25	-39
78	YVELINES				-1			-1	-3	-51	45	-11
79	DEUX SEVRES						-1		-3	-1	-11	-16
80	SOMME			-1			-1		-4	5	-15	-16
81	TARN								-3	-4	-4	-11
82	TARN ET GARONNE						-1		-2	-2	-5	-10
83	VAR						-1		-4	-9	-17	-31
84	VAUCLUSE								-2	-3	-8	-13
85	VENDEE			-1	-1				-3	-2	-9	-16
86	VIENNE						-1		-3	1	-9	-12
87	HAUTE VIENNE							1	-2	4	-16	-13
88	VOSGES						-1		-4	-7	-8	-20
89	YONNE						-1		-3	-3	-6	-13
90	TERR. DE BELFORT								-2	-1	-2	-5
91	ESSONNE						-2		-4	-17	-8	-31
92	HTS DE SEINE			-1	-1	-1			-1	-49	21	-32
93	SEINE SAINT DENIS				-1	-1			-6	-41	26	-23
94	VAL DE MARNE				-1		-1		-6	-51	24	-35
95	VAL D'OISE				-1		-1		-4	-28	8	-26
971	GUADELOUPE						-1		-2	-1	-4	-8
972	MARTINIQUE			-1			-1		-3	-3	-5	-13
973	GUYANE		1	-1	1	-1						
974	REUNION			-1			-1	1	-1	1	2	1
TOTAL		-3	-3	-6	-23	-19	-59	7	-370	-484	-840	-1 800

II / VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS ET SERVICES A COMPÉTENCE NATIONALE OU SPÉCIALE ET DES SERVICES CENTRAUX

DIRECTION	CATÉGORIES										EVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS
	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	C	
DVNI				1				16	-1	-1	15
DNEF								10	-1	-2	7
DNVSF		1						9		-2	8
DGE								-2	-1	-1	-4
Direction Impôts services									-2	-1	-3
DCST										-2	-2
SDNC									-2	-3	-5
DS AP/HP						-2				-2	-4
TGE et réseau étranger						-1			-4	-5	-10
DNID								-2	-6		-8
CSDOM										-1	-1
ENFIP		-1		-2				-4	-5	-19	-31
DRESG (hors DDG)				-2				-1	-3	-5	-11
DIRCOFI Centre								3		-1	2
DIRCOFI Est						1	-1	5	-1		4
DIRCOFI Ile de France Est				-1			1	11		-1	10
DIRCOFI Ile de France Ouest								11	-1		10
DIRCOFI Nord								5		-1	4
DIRCOFI Ouest						1		5	-1		5
DIRCOFI RAB								6	1	-2	5
DIRCOFI Sud Est								10		-1	9
DIRCOFI Sud Ouest								4		-1	3
DIRCOFI Sud Pyrénées								4		-1	3
DISI Nord								-1		-7	-8
DISI Est										-7	-7
DISI Ouest										-14	-14
DISI Paris Champagne									-3	-15	-18
DISI Paris Normandie									-1	-11	-12
DISI Pays du Centre										-8	-8
DISI Rhône Alpes Bourgogne									-3	-7	-10
DISI Sud Est									-4	-6	-10
DISI Sud Ouest										-11	-11

DIRECTION	CATÉGORIES										EVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS
	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	C	
Mayotte						1		2	6	6	15
Polynésie									5	-8	-3
Nouvelle-Calédonie										-3	-3
St Pierre et Miquelon										-1	-1
Wallis et Futuna											
TOTAL DIRECTIONS SPÉCIALISÉES				-4				91	-27	-144	-84
Services centraux et assimilés*	-1	-2	-3	-5		-7	3	-36	-51	-16	-118
TOTAL HORS RÉSEAU	-1	-2	-3	-9		-7	3	55	-78	-160	-202
TOTAL DGFIP	-4	-5	-9	-32	-19	-66	10	-315	-562	-1 000	-2 002
	-125										

* Services centraux, SRE, DDG, CBCM. Ventilation catégorielle prévisionnelle

CTR EMPLOIS PLF 2014

FICHE 5 :
LES EMPLOIS D'HUISSIERS DES FINANCES PUBLIQUES

Pour accompagner l'évolution des missions confiées aux huissiers des finances publiques (HFP), et dans le prolongement des groupes de travail réunis sur le sujet, il est décidé de renforcer de 10 % les effectifs actuels d'HFP.

Ainsi, les huissiers, au nombre de 435 au 1^{er} septembre 2013, sont portés à un total de 475 ETP.

La répartition de ces 475 emplois entre les directions s'effectue au moyen de critères de charges (fiscalité des particuliers, des professionnels, produits locaux, amendes et produits divers) et prend en compte des données transverses (ETP mobilisés sur le recouvrement contentieux, population en ZUS et pauvreté). Une dotation minimale de 1 ETP est allouée à chaque direction, ce qui conduit à renforcer *de facto* les 4 directions (dont Mayotte) qui aujourd'hui ne comptent pas d'huissiers.

Sur cette base, la dotation en emplois d'huissiers des finances publiques est la suivante :

DÉPARTEMENT		EMPLOIS D'HUISSIERS DES FINANCES PUBLIQUES
01	AIN	3
02	AISNE	3
03	ALLIER	2
04	ALPES HTE PROVENCE	1
05	HAUTES ALPES	1
06	ALPES MARITIMES	12
07	ARDECHE	1
08	ARDENNES	2
09	ARIEGE	1
10	AUBE	2
11	AUDE	3
12	AVEYRON	1
13	BOUCHES DU RHONE	22
14	CALVADOS	4
15	CANTAL	1
16	CHARENTE	2
17	CHARENTE MARITIME	4
18	CHER	2
19	CORREZE	2
21	COTE D'OR	3
22	COTES D'ARMOR	3

DÉPARTEMENT		EMPLOIS D'HUISSIERS DES FINANCES PUBLIQUES
23	CREUSE	1
24	DORDOGNE	3
25	DOUBS	3
26	DROME	3
27	EURE	2
28	EURE ET LOIR	3
29	FINISTERE	5
2A	CORSE DU SUD	2
2B	HAUTE CORSE	2
30	GARD	4
31	HAUTE GARONNE	9
32	GERS	1
33	GIRONDE	11
34	HERAULT	8
35	ILLE ET VILAINE	5
36	INDRE	2
37	INDRE ET LOIRE	4
38	ISERE	8
39	JURA	2
40	LANDES	2
41	LOIR ET CHER	2
42	LOIRE	5
43	HAUTE LOIRE	2
44	LOIRE ATLANTIQUE	6
45	LOIRET	4
46	LOT	1
47	LOT ET GARONNE	2
48	LOZERE	1
49	MAINE ET LOIRE	4
50	MANCHE	3
51	MARNE	4
52	HAUTE MARNE	1
53	MAYENNE	2
54	MEURTHE MOSELLE	5
55	MEUSE	2
56	MORBIHAN	3
57	MOSELLE	8
58	NIEVRE	1
59	NORD	16
60	OISE	5
61	ORNE	2
62	PAS DE CALAIS	9
63	PUY DE DOME	4
64	PYR. ATLANTIQUES	4
65	HAUTES PYRENEES	1
66	PYR. ORIENTALES	4
67	BAS RHIN	10
68	HAUT RHIN	6
69	RHONE	11
70	HAUTE SAONE	1

DÉPARTEMENT		EMPLOIS D'HUISSIERS DES FINANCES PUBLIQUES
71	SAONE ET LOIRE	3
72	SARTHE	3
73	SAVOIE	3
74	HAUTE SAVOIE	5
75	PARIS	30
76	SEINE MARITIME	8
77	SEINE ET MARNE	6
78	YVELINES	10
79	DEUX SEVRES	3
80	SOMME	4
81	TARN	2
82	TARN ET GARONNE	1
83	VAR	8
84	VAUCLUSE	4
85	VENDEE	3
86	VIENNE	3
87	HAUTE VIENNE	3
88	VOSGES	2
89	YONNE	2
90	TERR. DE BELFORT	1
91	ESSONNE	10
92	HTS DE SEINE	13
93	SEINE SAINT DENIS	16
94	VAL DE MARNE	14
95	VAL D'OISE	10
971	GUADELOUPE	7
972	MARTINIQUE	4
973	GUYANE	2
974	REUNION	6
976	MAYOTTE	1
	DSAP	4
TOTAL		475